

N° 8325¹³

CHAMBRE DES DEPUTES

PROJET DE LOI

**portant mise en oeuvre du règlement (UE) 2021/784
du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2021
relatif à la lutte contre la diffusion des contenus à
caractère terroriste en ligne**

* * *

AVIS DU TRIBUNAL D'ARRONDISSEMENT DE DIEKIRCH

(17.6.2024)

**Retourné à Madame le Procureur Général d'Etat comme suite à sa demande du 13 mai 2024
avec les observations suivantes :**

Par transmis du 8 mai 2024, Madame la Ministre de la Justice a soumis à Madame le Procureur général d'Etat six amendements parlementaires au projet de loi portant la mise en œuvre du règlement (UE) 2021/784 du parlement européen et du conseil du 29 avril 2021 relatif à la lutte contre la diffusion des contenus à caractère terroriste en ligne, adoptés par la Commission de la Justice lors de sa réunion du 2 mai 2024.

Il y a lieu de relever que les modifications suggérées, en particulier la suppression de l'article 8 du projet de loi du 29 avril 2021, sont conformes et ne comportent aucune remarque particulière.

Diekirch, le 17 juin 2024.

*Pour le Tribunal d'arrondissement de Diekirch,
Le Premier Vice-Président,
Robert WELTER*

